



**RÉPUBLIQUE D'ANGOLA
LEGISLATIVES**

**RAPPORT PRÉSENTÉ PAR L'ANGOLA SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA 52^E ASSEMBLÉE
PLÉNIÈRE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC (FPS-
SADC)**

LUANDA, LE 10 JUIN 2023

1. CONTEXTE :

Lors de la 52^e assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, qui s'est tenue en décembre 2022, des résolutions ont été approuvées qui invitent les États membres à adopter une série de mesures diverses pour renforcer les objectifs d'intégration régionale des pays de la SADC.

L'Assemblée nationale de la République et le gouvernement de la République d'Angola continuent à développer et à mettre en œuvre des politiques visant à harmoniser progressivement l'ordre politique, économique et social des pays de la SADC, dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionales.

Dans le cadre de sa politique étrangère, la République d'Angola considère comme une priorité tous les efforts visant à atteindre les objectifs de l'intégration régionale et a donc garanti l'accélération de la mise en œuvre des politiques, protocoles, accords, résolutions et recommandations de la SADC aux niveaux les plus variés.

Ce rapport a été rédigé dans le contexte des politiques nationales et régionales actuelles, sur la base de la description du niveau de conformité avec les décisions et les recommandations de la 52^e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC.

2. DANS LE DOMAINE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES, LA PROMOTION DES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE :

Dans ces domaines, les programmes de protection de l'enfance, d'alphabétisation des jeunes et des adultes, de développement local et de lutte contre la pauvreté, d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, ainsi que le plan d'éradication du travail des enfants, continuent d'être mis en œuvre.

La mise en œuvre de ces programmes a permis la création d'un ensemble d'instruments de politique publique visant à renforcer la protection des enfants et des femmes dans l'accès à des services de justice et d'assistance sociale adéquats, ainsi que la promotion d'un ensemble d'actions visant à stimuler l'optimisation du capital humain et la promotion de l'emploi qualifié et rémunérateur, en particulier pour les jeunes filles.

Par conséquent, au premier trimestre 2022, les résultats suivants avaient été atteints :

- Le programme de protection et de promotion des droits de l'enfant, doté d'un budget de Kz 0,507 milliard, a connu un taux d'exécution financière de 26,88 %.
- Le développement de projets qui ont permis l'intégration de 75 716 citoyens dans des activités génératrices de revenus, y compris des jeunes femmes.
- L'enregistrement de 631 836 familles, dont 320 000 ont bénéficié de transferts directs d'argent liquide dans le cadre du projet Kwenda.
- 25 743 enfants ont bénéficié de transferts monétaires, dans le cadre du Programme intégré de développement local et de lutte contre la pauvreté.
- 365 réseaux de protection des droits de l'enfant dans les communautés ont été créés et mis en place.
- Quatre (4) centres intégrés de soins pour enfants et adolescents (CIACA) ont été créés dans les provinces de Malanje, Huila, Moxico et Luanda.
- Actuellement, plus de 146 697 personnes sont enregistrées pour recevoir une assistance dans tout le pays, dont 76 113 anciens combattants, 22 291 invalides de guerre, 33 295 orphelins, 7 498 veuves, 3 636 ascendants et 864 compagnons.

- Malgré l'absence de données concrètes illustrant l'ampleur du problème, le mariage des enfants est une préoccupation pour les institutions publiques en Angola et un certain nombre d'actions sont donc en cours pour l'enrayer.
- Le mariage traditionnel d'enfants est un crime et les responsables peuvent être condamnés à des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans.
- Le service de plainte "SOS-Enfants" a enregistré les violences commises à l'encontre des enfants dans l'ensemble du pays. À la fin du deuxième trimestre 2022, 296 signalements de violences et 500 signalements d'abus sexuels sur des enfants avaient été enregistrés et transmis aux organes compétents.
- Plus de 18 543 enfants ont été victimes du travail des enfants dans tout le pays, dans des emplois tels que la vente ambulante, le transport de marchandises, le lavage de voitures, l'agriculture, la pêche et la construction. Le plan d'action national pour l'éradication du travail des enfants a été approuvé par le décret présidentiel n° 239/21.
- Malgré les contraintes structurelles que l'économie a connues, le gouvernement a adopté des mesures pour la reprise de la croissance économique et la baisse tendancielle du taux de chômage.
- Sept nouveaux centres de formation professionnelle ont été mis en service, à savoir Matala (Huila), Cabinda (Cabinda), Malanje (Malanje), Luena (Moxico), Kikolo (Luanda) et Songo (Uíge), Huambo et 1 pavillon des arts et métiers, soit 149 centres de formation professionnelle en activité.
- L'approbation de la loi sur le contenu local, qui vise à créer des emplois et à qualifier la main-d'œuvre nationale dans le secteur du pétrole et du gaz, ainsi qu'à encourager et à stimuler la chaîne d'approvisionnement en biens et services, dans le but d'accroître la participation des entreprises nationales dans le secteur, en promouvant la compétitivité de l'industrie nationale.
- 45 358 personnes ont été sensibilisées aux questions de genre.
- Une formation a été dispensée à 2 802 mobilisateurs et militants pour l'égalité des sexes, à 3 032 jeunes femmes travaillant dans des petites entreprises et à 4 485 accoucheuses traditionnelles.
- Une étude a été menée sur la disparité entre les genres dans le domaine de la science et de la technologie en Angola.

- L'exécution financière cumulée du programme de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, jusqu'au premier trimestre 2022, s'élevait à kz 0,088 milliard.
- En termes d'impact, les actions et les résultats dans le domaine de l'égalité des genres et de la promotion des femmes ont permis d'améliorer la participation des femmes aux postes de décision, que ce soit en politique ou dans les institutions publiques et privées, passant de la 27^e position en 2017 à la 23^e dans le classement africain.
- L'exécution financière cumulée du programme d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes, jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 5,803 milliards, ce qui représente un taux d'exécution de 22,10 % par rapport aux valeurs budgétisées pour la période considérée.
- **Dans le secteur de l'éducation**, le nombre de salles de classe pour le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire a augmenté pour atteindre respectivement 41 259 et 16 069 salles de classe en 2021, permettant l'admission d'un total de 20 109 enseignants dans le système éducatif au cours de la même période, dans le but de permettre un meilleur accès à l'éducation.
- Le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 74,2 % en 2017 à 76,1 %, et le taux d'achèvement du primaire est passé de 50,2 % en 2017 à 62,12 %.
- L'augmentation du nombre de salles de classe du premier cycle de l'enseignement secondaire, de 10 857 salles de classe existantes en 2017, à 20 732 salles de classe.
- L'augmentation du nombre de salles de classe du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, de 3 203 en 2017 à 8 692 salles de classe.
- L'augmentation du taux d'achèvement de l'enseignement secondaire général, qui est passé de 18 % en 2017 à 35,37 %.
- L'augmentation du nombre d'étudiants et de jeunes diplômés de l'enseignement technique et professionnel, de 29 650 en 2017 à 47 068 diplômés.
- L'exécution financière cumulée de la promotion de l'innovation et du transfert de technologie, jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 2,177 milliards, ce qui représente un taux d'exécution de 26,76 %.
- L'organisation de la conférence nationale sur la science et la technologie et du salon des idées, des inventions, de l'innovation et

de l'esprit d'entreprise fondé sur la technologie, sur une base annuelle.

- La création de 45 projets pour des débutants/spin-offs ou des entreprises d'innovation dans les IES, ainsi que deux séries de programmes d'incubation, avec un total de 20 projets.
- L'exécution financière cumulée du programme d'amélioration et de développement de la qualité de l'enseignement primaire, jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 143,241 milliards, soit un taux d'exécution de 75,53 %.
- L'exécution financière cumulée du programme de développement de l'enseignement secondaire général, jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 36,041 milliards, soit un taux d'exécution de 109,47 %.
- L'exécution financière cumulée du programme d'amélioration et de développement de l'enseignement technique et professionnel, jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 64,536 milliards, ce qui représente un taux d'exécution de 212,56 %.
- Dans le secteur de la santé, nous soulignons l'ouverture de 51 centres de santé, l'embauche de 33 093 prestataires de santé, dont 2 379 médecins, l'augmentation des soins de santé primaires dans les municipalités, et l'équipement des centres de santé en moyens complémentaires de diagnostic et en médicaments essentiels contre les principales maladies endémiques, notamment le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose.

3. DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES, AINSI QUE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES FINANCES ET DES INVESTISSEMENTS :

En ce qui concerne les recommandations sur la transition énergétique et la performance du secteur agricole pour garantir la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale dans le contexte du changement climatique, les politiques et les réformes mises en œuvre par l'État angolais ont permis d'inverser le cours des choses dans les termes suivants :

- L'exécution financière cumulée du programme d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle s'est élevée à Kz 10,246 milliards, soit un taux d'exécution de 137,73 %.
- L'augmentation des niveaux de production de céréales de 2 508,0 milliers de tonnes en 2017 à 2 984,96 milliers de tonnes.

- L'augmentation des niveaux de production de racines et tubercules de 10 805 milliers de tonnes en 2017 à 11 495,88 milliers de tonnes.
- L'augmentation des niveaux de production de légumineuses et d'oléagineux de 567 milliers de tonnes en 2017 à 588,36 milliers de tonnes.
- L'augmentation des niveaux de production de fruits de 5 153,0 milliers de tonnes en 2017 à 5 468,72 milliers de tonnes.
- L'augmentation des niveaux de production de canne à sucre de 509 mille tonnes en 2017 à 775,77 mille tonnes.
- Au total, 1 566,7 écoles de terrain (ECA'S) ont été mises en œuvre, 638 champs de démonstration ont été créés et 46 stations de développement agricole (EDA'S) ont été construites, de 2017 au premier trimestre 2022.
- L'augmentation de la production de viande de 167,6 milliers de tonnes en 2017 à 196,29 milliers de tonnes.
- L'augmentation de la production d'œufs de 564 millions d'œufs en 2017 à 1 244,96 millions d'œufs.
- L'augmentation de la production laitière, qui est passée de 3,9 millions de litres en 2017 à 4,21 millions de litres.
- L'augmentation du volume des captures de la pêche industrielle et semi-industrielle de 299 mille tonnes en 2017 à 267,71 mille tonnes.
- L'augmentation du volume des captures de la pêche artisanale marine de 207 mille tonnes en 2017 à 153,63 mille tonnes.
- L'augmentation du volume des captures de la pêche artisanale continentale de 23 mille tonnes en 2017 à 22,42 mille tonnes.
- L'augmentation de la production de sel de 106 milliers de tonnes en 2017 à 143,61 milliers de tonnes.
- L'augmentation de la production aquacole, qui est passée de 1 200 milliers de tonnes en 2017 à 2 152,00 milliers de tonnes.
- Le Projet de développement de l'agriculture commerciale (PDAC) mis en œuvre par le gouvernement angolais, avec le soutien de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement (AFD), vise à développer et à renforcer le secteur des entreprises agricoles. Il a financé environ 134 projets approuvés, dont 102 ont déjà été financés pour un montant de USD 22 millions.

- Le PDAC a pour bénéficiaires des agriculteurs qualifiés et des PME agroalimentaires qui bénéficient d'un soutien financier direct, d'une assistance technique, d'un cofinancement des investissements, de garanties de crédit partielles ou d'investissements dans les infrastructures soutenues par le projet.
- La mise en œuvre de deux nouveaux systèmes légaux de protection sociale obligatoire, à savoir la protection sociale obligatoire, ainsi que la publication d'une législation pour les travailleurs des petites activités agricoles et de pêche.
- 120 (cent vingt) coopératives enregistrées et soutenues, occupant une superficie de 56 397 hectares, situées dans 118 municipalités, avec une main-d'œuvre d'environ 8 007 membres. Ces coopératives sont réparties en trois filières de production, à savoir : 15 coopératives de pêche, 30 coopératives agricoles et 75 coopératives d'agriculture et d'élevage.
- L'exécution financière cumulée du programme de promotion de la production agricole jusqu'au premier trimestre 2022 était de Kz 182,932 milliards, ce qui représente un taux d'exécution de 238,91 %.
- L'exécution financière cumulée du programme de promotion de la production animale, jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 48,393 milliards, soit un taux d'exécution de 603,2 %.
- L'exécution financière cumulée du programme de promotion de l'exploitation et de la gestion durables des ressources forestières, jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 3,654 milliards, ce qui représente un taux d'exécution de 61,63 %.
- L'exécution financière cumulée du programme d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 10,246 milliards, soit un taux d'exécution de 137,73 %.
- L'exécution financière cumulée du programme « Exploitation durable des ressources aquatiques vivantes et du sel », jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 13,551 milliards, ce qui représente un taux d'exécution de 187,87 %.
- L'exécution financière cumulée du programme de développement durable de l'aquaculture, jusqu'au premier trimestre 2022, s'est élevée à Kz 11,998 milliards, ce qui représente un taux d'exécution de 189,15 %.
- L'exécution financière cumulée du programme de promotion de la production dans l'industrie manufacturière, jusqu'au premier

trimestre 2022, s'est élevée à Kz 6,552 milliards, ce qui représente un taux d'exécution de 37,2 %.

- En ce qui concerne la taxe industrielle, la charge fiscale sur les entreprises a été réduite afin de stimuler la croissance économique, en ramenant le taux général de la deuxième tranche de 30 % à 25 % (pour le secteur agricole, il a été ramené de 15 % à 10 %).
- En ce qui concerne l'impôt foncier, l'assiette fiscale a été élargie en taxant toutes les propriétés et en n'exonérant que les propriétés construites de manière précaire. La taxation des terres agricoles improductives inutilisées a été introduite.
- Les énergies renouvelables représenteront 70 % de la capacité installée du pays. Le gouvernement angolais prévoit d'installer 100 mégawatts/heure de capacité solaire d'ici 2025, dont 30 mégawatts/heure hors réseau.

4. CONSIDÉRATIONS FINALES :

Par sa politique intérieure, la République d'Angola continue d'assurer la mise en œuvre des actions résultant des engagements des États membres de la SADC concernant la réalisation des objectifs d'intégration régionale.

Dans cette perspective, l'extension du plan national de développement pour la période 2023-2027 est actuellement en cours de préparation. L'un de ses principaux objectifs est d'assurer l'accélération du développement du pays, en tenant compte de la composante de l'intégration régionale, de la croissance inclusive et du développement durable dans le cadre stratégique de l'AGENDA 2063.